



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 059-215904897-20240220-ARRETE_ASRDA3-DE

Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire
Article L 2122-22 du CGCT

Dispositif d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en
Agglomération

Année 2024

Demande de subvention

3^{ème} projet

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu le projet de réaménagement ponctuel de la voirie par création de chicanes rue Jean Jaurès RD8c pour un montant de travaux estimé à 13 837,00 € HT,

ARRETE

Article 1 : Pour le projet de réaménagement ponctuel de la voirie par création de chicanes rue Jean Jaurès RD8c, une subvention au titre du Dispositif d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération pour l'année 2024 est sollicitée avec un financement assuré comme suit :

-Coût estimé des travaux	: 13 837,00 € HT
-Taux de subvention	: 75% (plafond : 25 000 € HT)
-Subvention attendue	: 10 377,75 €

Un dossier de demande de subvention sera déposé sur la plateforme dédiée aux aides et subventions du département du Nord.

Article 2 : Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion.

Article 3 : La présente décision sera transmise à M. le Sous-préfet de Douai, insérée dans le registre des délibérations et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Raimbeaucourt,
Le 20 février 2024

Le Maire,
Alain MENSION

Publié sur le site internet de la commune le 21 février 2024